

Bachelier en ergothérapie

HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE		
Tél : +32 (0) 71 15 98 00	Fax :	Mail : paramed.montignies.ergo@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

ENSEIGNEMENT CLINIQUE 5 (journée scientifique)			
Code	PAEG3B82ERG	Caractère	Obligatoire
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	16 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Emilie BRASSET (emilie.brasset@helha.be)		
Coefficient de pondération		20	
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification		bachelier / niveau 6 du CFC	
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	

2. Présentation

Introduction

Cette UE amènera l'étudiant à consolider ses acquis et à s'approprier les contenus de matière, vus dans les différentes UE au cours de sa formation, par l'organisation et la gestion de projet (journée type conférence, voyage d'étude).

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 1 **S'impliquer dans sa formation et dans la construction de son identité professionnelle**
 - 1.1 Participer activement à l'actualisation de ses connaissances et de ses acquis professionnels
 - 1.2 Évaluer sa pratique professionnelle et ses apprentissages
 - 1.3 Développer ses aptitudes d'analyse, de curiosité intellectuelle et de responsabilité
 - 1.4 Construire son projet professionnel
 - 1.5 Adopter un comportement responsable et citoyen
- Compétence 3 **Gérer (ou participer à la gestion) les ressources humaines, matérielles et administratives**
 - 3.1 Programmer avec ses partenaires, un plan d'actions afin d'atteindre les objectifs définis
- Compétence 5 **Assurer une communication professionnelle**
 - 5.1 Transmettre oralement et/ou par écrit les données pertinentes

Acquis d'apprentissage visés

Au terme de cette UE "enseignement clinique 5", l'étudiant sera capable seul :

- De participer à l'actualisation de ses connaissances et de ses acquis professionnels (C1.1, C1.2);
- Construire son projet professionnel (C1.3)
- Adopter un comportement responsable et citoyen (C1.5)
- Programmer avec ses partenaires, un plan d'actions afin d'atteindre les objectifs définis (C3.1)
- De transmettre oralement et/ou par écrit les données pertinentes (C5.1, 5.2)

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun
 Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Organiser et gérer la réalisation d'un webinaire:

- Méthodologie pour réaliser un webinaire
- Brainstorming et choix des thématiques
- Recherche documentaire
- choix et prise de contact avec les intervenants
- Distribution des rôles de chaque étudiant quant à l'organisation et la réalisation du webinaire

Démarches d'apprentissage

gestion de projet en sous-groupes

Dispositifs d'aide à la réussite

Présence et disponibilité des enseignants.

Validation des différentes étapes du projet par les enseignants.

Ouvrages de référence

- Julien A., Labbé M., Guide pour faciliter l'organisation d'un colloque, d'un congrès ou d'un perfectionnement, Commission scolaire de la Beauce-Etchemin, Novembre 2004, 56 pages.
- Université de Genève, organiser un colloque, disponible sur <https://www.unige.ch/organiser-un-colloque>
- Demeuse M., Les étapes de la mise en place d'un projet: guide méthodologique, 2015, Institut d'Administration Scolaire Université de Mons –UMONS

Supports

Tous les supports sont sur connected

4. Modalités d'évaluation

Principe

Q1:évaluation porte sur le niveau de participation et d'implication de chaque étudiant dans la gestion du projet.

Q2:évaluation porte sur le niveau de participation et d'implication de chaque étudiant dans la gestion et la réalisation du projet.

Q3:La moyenne des notes des évaluations continues de Q1 et Q2 est automatiquement reportée en Q3 et n'est pas récupérable.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière	Evc		Evc		Evc	
Période d'évaluation	Prj	50	Prj	50	Prj	100

Evc = Évaluation continue, Prj = Projet(s)

Dispositions complémentaires

Il est à noter que la note de l'UE (Unité d'Enseignement) est cotée sur 20 et est arrondie à la ½ unité près.

Si l'étudiant(e) présente un certificat médical, fait une cote de présence, ne vient pas à l'examen ou encore réalise une fraude à au moins une partie des activités d'apprentissage de l'UE, ceci a pour conséquence les mentions respectives « CM », « PR », « PP » ou « FR » à la note de l'UE et donc la non validation de l'UE. En cas de certificat médical ou de force majeure validé par la Direction, l'étudiant peut, dans la mesure des possibilités d'organisation, représenter une épreuve similaire au cours de la même session (cette disposition n'étant valable que pour les examens oraux ou de pratique).

D'une session à l'autre au cours de la même année académique ou d'une année académique à l'autre, seules les UE non validées ou présentant un « CM », « PR », « PP » ou « FR » doivent être représentées.

Les UE obtenant une note supérieure ou égale à 10/20 sont automatiquement validées. Les UE non validées par les jury d'UE seront soumises à l'avis du jury plénier sur base de l'article 133 du Vade Mecum du 9 juillet 2015 du Décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'Enseignement Supérieur et l'organisation académique des études qui garantit la souveraineté du jury quant aux décisions qu'il prend. Sur base des résultats obtenus par l'étudiant dans l'ensemble de son programme annuel, le jury plénier se prononcera sur la validation ou non validation finale de l'UE en précisant le ou les motif(s) de sa décision.

Intervenants :

Les différents intervenants dans l'ensemble des activités d'apprentissage de cette unité d'enseignement sont :S ALBERGONI, E BRASSET, S GIGOUNON, G TERRANA

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2020-2021).

Ces modes d'évaluation pourront être modifiés durant l'année académique étant donné les éventuels changements de code couleur qui s'imposeraient de manière locale et/ou nationale, chaque implantation devant suivre le code couleur en vigueur en fonction de son code postal (cfr. le protocole année académique 2020-2021 énoncé dans la circulaire 7730 du 7 septembre 2020 de la Fédération Wallonie Bruxelles).